

Entretien avec Amadou-Mahtar M'BOW\*

## LES ÉTATS-UNIS ET L'UNESCO



**Ramon-Luis Acuña :** *Comment voyez-vous, Monsieur le Directeur général, l'évolution des organisations internationales au cours de la dernière décennie ? Quel effet a eu au sein de ces organisations, à votre avis, l'éveil du Tiers-Monde ?*

**Amadou-Mahtar M'Bow :** Les principales organisations internationales ont été créées au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, en 1945, pour répondre à un espoir qui s'exprimait alors, avec force, à l'échelle du monde entier. Cet espoir, c'était celui de voir s'instaurer, entre les nations, des structures de coopération permanente qui non seulement diminuent les risques d'un nouveau conflit mondial mais aussi, et surtout, permettent d'instaurer un ordre de paix, de sécurité et de prospérité pour tous.

L'UNESCO est celle de ces organisations qui a reçu pour domaines spécifiques de compétences ceux de la vie de l'esprit — éducation, science, culture et communication — et pour vocation d'être, selon le mot de Léon Blum, qui dirigeait la délégation française à la conférence constitutive de Londres, la « conscience morale et intellectuelle de l'humanité ».

Son évolution, au cours des quatre décennies qui ont suivi sa création, reflète bien l'évolution de la communauté internationale. L'UNESCO comptait au départ 33 Etats-membres, pour la plupart occidentaux ; elle en compte aujourd'hui 161, appartenant à toutes les aires culturelles et tous les systèmes politiques. Ce changement quantitatif traduit les grands bouleversements intervenus, à partir des années 60, dans le monde. Des dizaines de pays, jusque-là colonisés, ont alors commencé à prendre une part active à la vie des organisations internationales, leur conférant ainsi le caractère d'universalité qui est leur raison d'être.

Par ailleurs, ces pays se sont dotés de structures de concertation spécifiques, dans le cadre desquelles ils ont commencé à définir des positions reflétant leurs intérêts communs, à résoudre certaines des difficultés auxquelles ils sont confrontés, à prendre des initiatives dans un sens conforme à leurs intérêts. Ainsi ont pris forme, par exemple, le mouvement des Non-alignés à l'échelle mondiale ; le groupe des 77 dans le cadre des Nations-Unies ; la Ligue arabe, l'Organisation de l'unité africaine, l'Organisation de la conférence islamique, etc. à l'échelle régionale. Peu à peu, le Tiers-Monde a donc commencé à mieux exprimer ses besoins et ses aspirations collectives — ce qui s'est reflété au sein des organisations internationales, où il s'est employé à formuler aux grands problèmes du monde, des solutions traduisant sa sensibilité, son expérience et sa vision propres.

---

\* Directeur général de l'UNESCO.

(Entretien... suite de la page 3)

**R.L.A. :** *Certains pays se plaignent de l'application automatique de la règle de la majorité pour adopter des résolutions dans beaucoup de cas. Qu'en pensez-vous au sujet de l'UNESCO ?*

**A.M.M. :** La règle à l'UNESCO, comme dans toutes les organisations internationales — et avec la seule exception du Conseil de Sécurité des Nations-Unies —, est celle du vote majoritaire. Cette règle a été érigée par les vainqueurs de la dernière guerre mondiale qui ont fondé le système des Nations-Unies — à savoir les pays occidentaux. Comment imaginer, d'ailleurs, une règle différente dans un système qui se veut démocratique au sens moderne du terme ?

Toutefois, dans une organisation internationale comme l'UNESCO, dont les décisions n'ont aucun caractère obligatoire — sauf pour ce qui concerne le budget —, il m'a paru essentiel de rechercher, dans toute la mesure du possible, l'accord le plus large sur les questions essentielles. C'est pourquoi, dès mon élection comme directeur général, en 1974, j'ai été amené à suggérer la recherche du consensus tant à la Conférence générale qu'au Conseil exécutif. Ainsi, depuis 1976, les programmes ont-ils tous été adoptés par consensus. A la dernière session de la Conférence générale, sur les 134 résolutions adoptées, 132 l'ont été par consensus. Cela n'empêche pas que, sur bien des questions, de nombreux Etats du Tiers-Monde, ayant vécu des expériences historiques parallèles et affrontant aujourd'hui des problèmes identiques, se retrouvent sur des positions semblables. On ne peut parler pour autant d'automatisme.

**R.L.A. :** *Quels sont, selon vous, le caractère et la fonction de l'UNESCO à l'heure actuelle ? Si l'homme de la rue demande « à quoi sert-elle ? », que répondriez-vous, Monsieur le Directeur général ?*

**A.M.M. :** Selon les termes mêmes de son Acte constitutif, l'UNESCO a été créée en vue « d'atteindre graduellement, par la coopération des nations du monde dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture, les buts de paix internationale et de prospérité commune de l'humanité ». Ces buts n'ont pas changé depuis 1946. Simplement, leur champ d'application s'est élargi pour embrasser, concrètement, l'humanité dans son ensemble.

Ainsi, dans le cadre d'une coopération internationale et régionale, l'UNESCO œuvre-t-elle notamment pour mettre fin à l'analphabétisme et démocratiser l'enseignement, pour sauvegarder le patrimoine culturel et naturel mondial, pour promouvoir le progrès du savoir et multiplier les échanges d'expérience et d'information en matière de science et de technologie, pour contribuer à une circulation plus libre et plus réciproque de l'information. Dans tous ces domaines, elle a pour objectif fondamental de favoriser, dans le respect de l'identité de tous les peuples, l'ouverture croissante de chacun d'eux aux échanges avec les autres, afin de parvenir à plus de compréhension mutuelle, plus de tolérance, plus de progrès, et plus de solidarité.

**R.L.A. :** *Estimez-vous que l'image de l'UNESCO dans le monde occidental correspond à l'effort qu'elle déploie ? Croyez-vous que son œuvre soit bien connue ?*

**A.M.M. :** Malheureusement non. Mais il faut dire que ce n'est pas là une situation propre à l'UNESCO. De nombreuses organisations internationales, à commencer par l'ONU elle-même, sont mal perçues par les moyens d'information. Pour diverses raisons, dont certaines sont communes à l'ensemble du système et dont d'autres tiennent aux activités spécifiques de chaque organisation.



(Entretien... suite de la page 4)

Prenez le cas de l'UNESCO. Mis à part les travaux de sauvetage de certains monuments prestigieux — Abu Simbel, Borobudur, l'Acropole —, son action n'est pas, par nature, spectaculaire. L'alphabetisation, les échanges d'expériences scientifiques, la modernisation des moyens de communication, peuvent difficilement faire la une des journaux ; et cependant ce sont des activités essentielles au progrès de toute nation. En ces domaines, la presse s'intéresse à des échecs retentissants, plutôt qu'à des succès qui, par la force des choses, ne peuvent être que relatifs, progressifs. C'est là, certainement, une raison importante du décalage entre ce que fait l'UNESCO et ce qu'en rapportent les médias de masse.



**R.L.A. :** *Ressentez-vous une plus grande politisation à l'UNESCO aujourd'hui que par le passé, comme le prétendent certains ?*

**A.M.M. :** L'UNESCO est une organisation intergouvernementale. Ses fondateurs, réunis à Londres en novembre 1945, n'étaient pas des intellectuels indépendants ; c'étaient les ministres de l'Education des pays alliés. Certes, il n'a pas manqué, au départ, de voix pour souhaiter que la dimension principale de l'action de l'Organisation soit intellectuelle — et notamment, que la majorité des participants à la Conférence générale soit constituée de représentants des communautés intellectuelles.

Mais ces idées n'ont pas été retenues dans l'Acte constitutif. Les membres des délégations siégeant à la Conférence générale sont nommés par les gouvernements de ces pays respectifs. Et les membres du Conseil exécutif, bien qu'élus à titre personnel par la Conférence générale, représentent aussi le gouvernement de l'Etat dont ils sont ressortissants. Comment, dans ces conditions, les vues des gouvernements — qui sont politiques par nature — pourraient-elles ne pas s'exprimer tant à la Conférence générale qu'au Conseil exécutif ? Cela a toujours été le cas et cela allait de soi jusqu'à ces dernières années. Ceux qui, aujourd'hui, regrettent ce qu'ils appellent la « politisation » de l'UNESCO ne semblent la regretter que parce que d'autres points de vue que les leurs s'y expriment.

Je dois préciser, cependant, que, si les interventions des délégués au cours des débats reflètent, tout naturellement, les points de vue de leurs gouvernements, ces points de vue ne sauraient engager l'Organisation. Ce qui engage cette dernière, ce sont les décisions prises par la Conférence générale. Et pour l'essentiel ces décisions ont été prises, depuis 1976, par consensus.

**R.L.A. :** *Avez-vous, d'autre part, perçu ces derniers temps des critiques fréquentes du système des valeurs occidentales au sein de l'Organisation, deuxième grand reproche que l'on fait à l'UNESCO ?*

**A.M.M. :** Il faudrait tout d'abord savoir de quelles valeurs occidentales il s'agit. On attribue beaucoup de choses à l'UNESCO sans jamais fournir la moindre preuve de ce que l'on avance — ce qui peut induire en erreur des personnes de bonne foi qui ignorent ce qu'est et ce que fait l'UNESCO.

L'UNESCO est une organisation intergouvernementale. Il est parfaitement normal, comme je viens de le dire, que chacun des 161 Etats qui la composent y exprime ses sensibilités, ses aspirations, sa vision propre du monde. Mais aucun courant particulier ne peut prétendre y avoir la primauté. Cela ne signifie nullement que l'un quelconque de ces courants soit favorisé ou désavantagé par rapport aux autres. Et les valeurs occidentales sont évidemment respectées autant que toutes les autres. Je n'ai pas besoin d'énumérer ici toutes les manifestations, organisées par l'UNESCO au cours de ces dernières années,

(Suite en page 6)

(Entretien ... suite de la page 5)

pour marquer l'intérêt de la communauté internationale pour le patrimoine culturel et spirituel de l'Occident — depuis la visite de Sa Sainteté Jean-Paul II et la célébration du XV<sup>e</sup> anniversaire de l'encyclique *Pacem in Terris*, jusqu'aux commémorations de Jacques Maritain, Pierre Teilhard de Chardin, Saint-François d'Assise, Karl Jaspers et Karl Marx. Toutes les grandes pensées qui ont marqué la marche de l'humanité au fil des siècles sont célébrées à l'UNESCO, comme autant d'apports à son devenir commun.

Cette démarche est profondément conforme à la vocation qu'assigne à l'UNESCO son Acte constitutif — qui lui fixe comme objectif de « développer et de multiplier les relations entre les peuples en vue de se mieux comprendre et d'acquérir une connaissance plus précise et plus vraie de leurs coutumes respectives ».

Dès lors, l'Organisation peut-elle critiquer, ou attaquer, des systèmes de valeurs ? Certes, le système de l'apartheid et plus généralement le racisme, la discrimination raciale, sous toutes leurs formes — puisque l'Acte constitutif donne à l'UNESCO pour mission « d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion... ». De même, le respect du droit des peuples doit-il être proclamé parallèlement au respect des droits de l'homme. Ces derniers, en effet, ne peuvent être garantis quand on dénie aux peuples le droit d'être eux-mêmes, quand on prétend les asservir, les priver de la possibilité de s'exprimer librement ou de choisir la forme de gouvernement la plus conforme à leurs souhaits.

**R.L.A. :** *Un des pays-membres, les Etats-Unis, a annoncé son départ de l'UNESCO pour la fin de l'année. Que faire pour convaincre ce pays que cette décision est une erreur ? D'où vient le malentendu qui l'a provoquée ? Comment surmonter cette méprise ?*

**A.M.M. :** Il ne m'appartient pas de juger une décision prise souverainement par l'un des Etats-membres de l'UNESCO. Selon l'Acte constitutif, tout Etat-membre a la possibilité de se retirer de l'Organisation en donnant un préavis d'un an. Je ne peux, pour ma part, que regretter le retrait d'un Etat-membre, car ce retrait affecte le principe d'universalité qui est à la base du système des Nations-Unies. Le retrait des Etats-Unis me paraît d'autant plus regrettable qu'ils ont été l'un des membres fondateurs de l'UNESCO et ont toujours joué, depuis, un rôle actif dans la conception comme dans la mise en œuvre de ses programmes. Je continue donc de former le vœu que les Etats-Unis demeurent au sein de l'Organisation.

Il convient toutefois de souligner que l'UNESCO n'a pas été créée pour servir les intérêts d'un Etat, ou d'un groupe d'Etats particulier. Si elle le faisait, elle perdrait son caractère international et, dès lors, sa raison d'être. Elle a été créée pour promouvoir la compréhension entre tous les peuples et la coopération entre toutes les nations — et ce, à la lumière des dispositions de son Acte constitutif, auquel tous les Etats-membres ont souscrit.

**R.L.A. :** *On a parlé de possibilité de contagion de ce départ à d'autres pays occidentaux. Croyez-vous à cette éventualité ? Concevez-vous, Monsieur le Directeur général, des nations comme la Grande-Bretagne abandonnant une organisation dans laquelle elle a tant travaillé dans le passé.*

**A.M.M. :** Il n'y a qu'un pays qui ait annoncé son retrait de l'UNESCO à compter du 31 décembre 1984. Ce sont les Etats-Unis d'Amérique. Il n'y en a pas d'autre. La Grande-Bretagne, quant à



(Entretien... suite de la page 6)

elle, a envoyé une lettre dans laquelle elle exprime son point de vue sur certains changements qu'elle souhaite voir mettre à l'étude, concernant les programmes et le fonctionnement de l'Organisation.

Le changement constitue une exigence périodique normale, dans une organisation telle que l'UNESCO, pour tenir compte de l'évolution des problèmes du monde, comme de celle des voies empruntées en vue de contribuer à leur solution. Ainsi, dans les mois qui ont suivi mon accession aux fonctions de directeur général, avais-je pris un ensemble de mesures pour adapter les structures du secrétariat aux tâches qu'il était appelé à accomplir. Les réadaptations se sont poursuivies au fil des années avec plus ou moins d'ampleur. Le moment me paraît venu de procéder à de nouveaux réajustements, en tenant compte de l'expérience acquise, ainsi que des exigences propres à la mise en œuvre du deuxième plan à moyen terme pour 1984-1989.



**R.L.A. :** *Comment voyez-vous le futur immédiat et à long terme des organisations internationales et, en particulier, de l'UNESCO ? Considérez-vous qu'il y a un lien entre la décision annoncée par les Etats-Unis à l'égard de l'UNESCO et la nouvelle position américaine vis-à-vis des organismes des Nations-Unies en général ?*

**A.M.M. :** Les organisations internationales sont une création récente dans la longue histoire de l'humanité. Elles traduisent une réalité nouvelle : l'interdépendance croissante des nations à l'échelle du monde et la prise de conscience, par ces dernières, de la nécessité de se comprendre mutuellement, et de coopérer de plus en plus activement dans tous les domaines d'intérêt commun. La communauté internationale exprime ainsi sa conviction que la paix et la sécurité des nations ne peuvent être établies que sur le fondement d'une solidarité morale et intellectuelle en même temps que politique et économique.

Dans cette perspective, les domaines de compétence de l'UNESCO offrent d'immenses possibilités d'échanges et d'enrichissements réciproques entre les peuples, et par là, des chances essentielles d'appréciation et de rapprochement mutuels entre les nations et entre les individus. C'est pourquoi j'ai entrepris, depuis l'été dernier, de consulter à ce sujet l'ensemble des fonctionnaires du cadre organique de l'Organisation. J'ai reçu plus de deux cents réponses que j'ai examinées personnellement. Les sous-directeurs généraux responsables des différents secteurs m'ont soumis des suggestions et des recommandations en vue d'une meilleure adaptation des structures aux besoins de l'exécution du programme, qui appelle plus qu'auparavant une action multidisciplinaire.

Dans la situation actuelle du monde, et étant donné ses domaines de compétence, le rôle de l'UNESCO me paraît donc des plus essentiels. Tout ce qui est de nature à affaiblir l'Organisation ou à remettre en cause son existence peut affaiblir ou remettre en cause l'ensemble du système international créé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Or toute atteinte à ce système me paraît représenter une atteinte aux efforts déployés pour la paix du monde, pour l'indépendance et la liberté des peuples, enfin pour la compréhension mutuelle de ceux-ci et pour la sauvegarde de la solidarité entre les nations, qui, seule, peut permettre de venir à bout de la misère qui frappe tant de peuples à l'heure actuelle.

**R.L.A. :** *Depuis 1970 l'UNESCO s'occupe activement de l'étude du déséquilibre mondial de la communication et de l'information. Les pays qui composent l'Organisation ont donné leur accord aux moyens proposés pour corriger ce déséquilibre et ils ont créé, par exemple,*

(Suite en page 8)

(Entretien... suite de la page 7)

*le Programme international pour le développement de la communication. Comment voyez-vous aujourd'hui, Monsieur le Directeur général, la tâche accomplie par l'UNESCO en ce domaine ?*

**A.M.M. :** Le problème du déséquilibre mondial de la communication et de l'information a été posé, au cours des années 70, par les Etats-membres et, en particulier, par ceux d'entre eux qui appartiennent au Tiers-Monde. Leur argument, qui a soulevé au début de nombreuses controverses, fait désormais l'unanimité. Il se résume à ceci : la liberté de l'information suppose la possibilité pour chacun d'écouter les autres en même temps que de se faire entendre d'eux. Or, si quatre ou cinq agences diffusent, à elles seules, 80 % de l'information circulant dans le monde, si, dans des dizaines d'Etats, les peuples n'ont aucun moyen de faire entendre leur voix dans le concert international, si de nombreuses communautés sont privées de la possibilité d'exprimer leur point de vue propre à l'échelle internationale ou même, parfois, au sein même de leur pays, il y a là une situation qui met en cause les principes élémentaires de liberté, d'égalité et de justice.

L'UNESCO a joué un rôle essentiel dans la prise de conscience générale des disparités actuelles. Le concept d'un nouvel ordre de l'information et de la communication a précisément été posé comme moyen de redresser les déséquilibres existants, en permettant une circulation plus libre et mieux équilibrée de l'information. Pour ce faire, l'UNESCO a mis sur pied, sur décision unanime de ses membres, un Programme international pour le développement de la communication — le PIDC. Ce programme fournit une aide technique substantielle à tous ceux qui désirent créer, étendre ou consolider leur système moderne d'information.

Je dois cependant noter que, sur la question de la communication, un grave malentendu s'est installé, notamment dans la presse. On a généralement présenté le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication comme ayant pour objectif de mettre en cause la liberté de l'information. L'UNESCO, prétend-on, veut mettre la presse sous le contrôle des gouvernements ; elle voudrait faire délivrer des licences aux journalistes pour limiter leur liberté, leur imposer des codes de conduite. Rien n'est plus faux et je mets au défi qui que ce soit de trouver dans les décisions de l'UNESCO dans ses programmes comme dans ses activités quoi que ce soit qui aille dans ce sens. Mais il y a des légendes qui, à force d'être reprises et diffusées, finissent par acquérir aux yeux des plus honnêtes gens une certaine crédibilité, même quand elles sont dénuées de tout fondement.

**R.L.A. :** *Estimez-vous que les nouvelles technologies vont creuser encore davantage le fossé qui sépare les pays développés des pays en développement en matière de communication ? Ou bien, pensez-vous qu'elles peuvent servir à essayer de le combler ?*

**A.M.M. :** Le fossé, déjà considérable, qui sépare les pays industriels des pays en développement, risque de se creuser davantage, si les efforts que déploient actuellement les gouvernements concernés, avec le soutien de l'UNESCO et d'autres organisations et agences, ne sont pas systématiquement poursuivis et renforcés dans les années qui viennent.

Le problème ne concerne d'ailleurs pas exclusivement les pays en développement. Les rapides progrès des techniques de l'information et de la communication risquent de mettre à brève échéance plusieurs pays industrialisés dans une situation de dépendance croissante vis-à-vis des quelques pays qui monopoliseraient les moyens de communication les plus sophistiqués. Celui qui détient la clef des techniques modernes d'information et de communication, au sens le plus large,



(Entretien... suite de la page 8)

détient la clef de l'avenir. Plusieurs pays européens s'inquiètent, déjà, des risques que courent par ailleurs leurs cultures respectives d'être étouffées, peu à peu, sous l'avalanche des messages standardisés que s'apprentent à diffuser, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, les satellites de télécommunication. Il paraît urgent de faire en sorte que ces prodigieux moyens de communication soient mis au service d'une information véritablement pluraliste et qu'ils contribuent à l'épanouissement de toutes les cultures et d'une meilleure connaissance réciproque de toutes les nations.

Je tiens à souligner, cependant, que les problèmes de l'information ne se limitent pas à la seule information politique. Ils s'étendent aussi à l'information scientifique et technique. Or bien des pays qui déplorent actuellement certaines entraves à la circulation des nouvelles politiques paraissent très réticents lorsqu'il s'agit de lever les obstacles à la libre circulation des savoirs et des savoir-faire. En vérité, la liberté ne se divise pas. Et l'UNESCO s'efforce du mieux qu'elle peut de contribuer à la libre diffusion de toutes les idées comme de toute l'information scientifique et technique. Je ne citerai, à cet égard, que les grands programmes scientifiques intergouvernementaux tels que le PGI — Programme général d'information —, le MAB — L'homme et la biosphère —, la COI — Commission océanographique intergouvernementale —, le PHI — Programme hydrologique international —, etc., dans le cadre desquels se développent les échanges d'idées, d'expérience et d'information les plus féconds entre les Etats de toutes les régions du monde.

**R.L.A. :** *On dit que le débat sur la recherche d'un meilleur ordre international de l'information et de la communication est un débat historique, le grand débat intellectuel du moment. Qu'en pensez-vous ? Pourquoi a-t-il lieu à l'UNESCO ?*

**A.M.M. :** Le débat sur les problèmes de la communication porte en effet, sur l'un des sujets les plus importants de la vie internationale en cette fin du XX<sup>e</sup> siècle. Cette importance tient d'ailleurs au fait qu'il ne présente pas seulement un intérêt intrinsèque, qu'il n'est pas limité à la seule communication — mais qu'il apparaît comme un aspect majeur d'un débat plus vaste, plus général : celui qui porte sur la recherche de rapports plus libres, plus justes, plus solidaires, entre les nations et entre les individus. Le problème ainsi posé est celui de la démocratie à l'échelle du monde comme au sein de chaque société.

Cette recherche découle des nouvelles réalités du monde — et d'abord du fait que tous les peuples, désormais, entendent exercer la part de responsabilité qui leur revient dans la conduite des affaires internationales — c'est-à-dire leur droit de participer, effectivement, à la prise de décisions concernant leur avenir commun. D'où l'importance exceptionnelle du rôle que joue l'UNESCO comme lieu de rencontres, de débats, de synthèses et d'initiatives novatrices. En ce qui concerne son rôle dans le domaine particulier de la communication, il tient à sa vocation même, puisque son Acte constitutif lui assigne notamment pour mission de « favoriser la connaissance et la compréhension mutuelle des nations en prêtant son concours aux organes d'information des masses... » et de recommander « à cet effet, tels accords internationaux qu'elle juge utiles pour faciliter la libre circulation des idées par le mot et par l'image ».

**R.L.A. :** *Quel est le pourcentage du budget de l'UNESCO consacré à la communication et à l'information ? Quel est son importance par rapport aux programmes destinés à la culture, à la science et à l'éducation ?*

**A.M.M. :** Le grand Programme III, intitulé « La communication au service des hommes », s'est vu affecter un peu plus de 7 % du budget



(Suite en page 10)

(Entretien... suite de la page 9)

total des grands programmes de l'Organisation. Mais ce chiffre seul ne donne pas une idée exacte de l'importance des activités qu'elle consacre au développement d'une information plus libre et plus équilibrée. De nombreuses activités y concourent aussi, qui sont incluses dans d'autres programmes notamment ceux portant sur l'éducation et la science.

**R.L.A. :** *L'annonce du retrait américain, pas encore définitif, viendrait-il en grande partie d'un désaccord avec les résolutions adoptées par les 160 pays sur la poursuite d'un nouvel ordre international de l'information et de la communication ?*

**A.M.M. :** Les Etats-Unis ont été associés à toutes les décisions prises, jusqu'ici, en matière de communication. La création du PIDC a son origine dans une proposition américaine. Au cours de la dernière session de la Conférence générale, la délégation américaine s'est jointe au consensus par lequel ont été approuvés les programmes concernant la communication.

**R.L.A. :** *Une certaine presse prétend que quelques-unes de ces résolutions pourraient être utilisées par des régimes autoritaires pour contrôler la circulation de l'information. Estimez-vous cela possible ? Considérez-vous que l'UNESCO est vigilante en matière de liberté de presse et de liberté de circulation des journalistes ?*

**A.M.M. :** Je ne vois pas comment des résolutions de l'UNESCO pourraient être utilisées pour contrôler la circulation de l'information. Si tel était le cas, pourquoi les Etats-membres, qui le constateraient, n'en saisiraient-ils pas la Conférence générale ? En vérité l'information est devenue un domaine si sensible et son rôle paraît si important, dans les relations internationales comme dans la vie de chaque nation, qu'il ne manque pas de groupes politiques, économiques, financiers ou sociaux, pour chercher à l'influencer dans un sens conforme à leurs vues et à leurs intérêts. C'est une réalité du monde actuel, qu'il serait vain d'ignorer — et qui est commune à toutes les nations, riches et pauvres.

En tout cas, les positions de l'UNESCO en la matière sont sans équivoque : elle est pour la liberté de l'information partout et pour tous, pour une circulation équilibrée et réciproque de l'information de quelque nature qu'elle soit, politique autant que scientifique et technique. C'est pourquoi elle apporte son concours au développement des moyens d'information partout dans le monde, et notamment au développement d'agences de presse régionales ou sous-régionales.

**R.L.A. :** *Estimez-vous, Monsieur le Directeur général, que le dernier budget bi-annuel approuvé à l'UNESCO a tenu compte de la crise économique mondiale ?*

**A.M.M. :** Etabli en dollars américains, le budget régulier de l'Organisation s'élevait à 430 millions de dollars pour les années 1982-1983. La Conférence générale a voté un budget de 374 millions de dollars pour 1984-1985, soit — compte tenu de la modification du taux de change du dollar — une diminution de 13 %. La croissance du programme a dû être ramenée de 6 % à 4 %.

Cela dit, il s'agit d'aller au-delà des chiffres. La crise économique mondiale ne sera pas résolue par la seule vertu des compressions budgétaires d'une organisation comme l'UNESCO. Elle requiert des réformes plus profondes, de nature à créer des liens de coopération plus équilibrés — en commençant, notamment par un allègement du fardeau de la dette du Tiers-Monde. Mais elle suppose tout aussi bien une amélioration du climat général des relations internationales,



(Suite et fin en page 11)



(Entretien... suite de la page 10)

un renforcement de la compréhension et du respect mutuels entre les peuples, que le développement des potentialités intellectuelles, scientifiques, culturelles et productives de toutes les nations. La solution de la crise suppose donc que l'action de l'UNESCO soit renforcée et développée, non qu'elle soit amoindrie.

**R.L.A. :** *Comment préserver l'exécution des programmes lancés par ce budget et, en général, la grande œuvre de l'UNESCO si elle était menacée par un retrait de fonds et d'appui ?*

**A.M.M. :** Il ne m'appartient pas de préjuger de l'avenir. Ce sont les Etats-membres qui décideront des dispositions à prendre pour faire face à toute éventualité. Mais ma foi est intacte dans les virtualités de l'Organisation. Et je suis fermement convaincu qu'elle surmontera toutes les difficultés qui se présenteront, pour pouvoir poursuivre son œuvre de paix, de progrès, de justice et de solidarité.

Propos recueillis par Ramon-Luis ACUÑA  
Agence EFE, Madrid

Fundação Cuidar o Futuro

